

Vos contacts

Certu
Daniel PILLANT
04 72 74 58 52
Emmanuel BOUTEFEU
04 72 74 59 15

MIGT 10

Bernard DURU
04 37 24 22 62
François MARIE
04 37 24 22 46
Jean-Luc MASNIERES
04 37 24 22 55

Rédaction
Michel LEGRAND
04 74 27 51 65
CETE de LYON

© 2009 Certu
La reproduction totale
du document
est libre de droits.

mise en page
CETE de Lyon

2009 : intégrer les gorges au réseau Natura 2000.

En ce début d'année les communes ont la volonté d'avancer sur ce dossier tout en maîtrisant les coûts. En effet, compte tenu de la topographie du site, le prix des aménagements a tendance à augmenter fortement chaque fois que l'on souhaite rapprocher le sentier de la Loire.

Les élus sont également attentifs aux évolutions des missions de l'Etat qui n'assure plus la réalisation concrète des projets, mais explicite de nouvelles contraintes environnementales.

C'est dans ce contexte de changement des acteurs, des missions et des méthodes d'approche de l'aménagement que la DDEA locale inaugure son nouveau rôle d'ensemblier à propos du « DOCOB » de la zone Natura 2000, qui doit être impérativement intégré dans les réflexions afin de préserver la biodiversité locale.

En effet, le site des gorges de la Loire fait partie du réseau Natura 2000 et il incombe à l'agence de Roanne d'accompagner le syndicat mixte dans la mise en œuvre de cette procédure en 2009

A partir d'un diagnostic partagé portant sur l'ensemble des éléments naturels et humains du site considéré, un « DOCOB » est une démarche partenariale conduite au nom de l'Etat dans laquelle s'impliquent les élus et ayant droit locaux, les propriétaires fonciers, les administrations et la communauté scientifique. L'objectif poursuivi est d'aboutir à une gestion

Devenir rapidement des « pro » du conseil en développement durable...

« Notre métier change. Les contraintes environnementales que l'on intégrait intuitivement à notre réflexion depuis plusieurs années sont désormais des données de premier plan sur lesquelles doit se fonder notre nouveau professionnalisme ».

« Nous étions des experts techniques de l'aménagement routier. N'étant plus maîtres d'œuvre nous resterons des « référents » du domaine, appréciant rapidement la crédibilité et la faisabilité des options techniques avancées par d'autres ».

« En revanche il y a aujourd'hui dans notre maison des professionnels de l'aménagement durable et l'urgence de renforcer nos réseaux et de nous profession-

naliser à leur contact est bien là, pour faire dès maintenant des offres adaptées aux collectivités locales ». « Notre professionnalisme doit changer d'objet. »



Ce « DOCOB » arrive effectivement comme une nouvelle exigence, amenant de nouveaux partenaires dans un tour de table d'acteurs et de projets déjà très ouverts s'agissant des gorges de la Loire. Par exemple, le Grand Roanne réfléchit de son côté à un chemin de rive qui relierait le centre de l'agglomération à la retenue.

L'étude des divers habitats naturels et des impacts reste à faire, pour autant l'antenne de la DDEA ne croit pas à une remise en cause inéluctable du principe d'aménagement retenu pour le sentier.

C'est en substance ce que se disent les cadres de l'antenne de Roanne de la DDEA, faisant référence aux nouvelles façons de prendre en compte le développement durable dans ce projet pour lequel il faudra traiter autant de la préservation des habitats des oiseaux, de l'accessibilité au site, (en particulier en se servant des gares ferroviaires existantes à proximité), ou bien encore de sa connexion au réseau des vélos routes et voies vertes .

Pour en savoir plus :

Pascal THOUZET, DDEA de la Loire 04 77 43 80 43

Jean-Claude PEREY, DDEA de la Loire 04 77 23 71 15

Marie-Claude FALLET, DDEA de la Loire 04 77 23 71 24

MIGT10

Certu

Le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) a mené un audit sur la prise en compte du développement durable par les services déconcentrés.

Dans ce cadre, l'équipe de la MIGT10 a souhaité mettre en valeur des expériences et actions concrètes que les services ont lancées, ou auxquelles ils ont puissamment contribué dans les directions régionales et départementales visitées.

Les fiches de cette série ont ainsi pour objectif d'illustrer le savoir-faire déployé par les services constitutifs des futures DREAL et DDT, en action sur le terrain.

Cette collection a vocation à être enrichie par d'autres initiatives intéressantes et/ou innovantes d'autres services opérationnels.

Certu 2009/16



Développement durable :
les services du MEEDDAT dans l'action

FICHE n° 3

Mars 2009

Le projet de sentier des gorges de la Loire en Roannais



Ce barrage qui comprend une chute d'eau de 45 mètres est un des aménagements du fleuve réalisé à l'initiative de l'établissement public Loire pour soutenir les étiages, écrêter les crues et produire de l'électricité avec une puissance installée de 58 MW. Le Syndicat Mixte de la retenue du barrage de Villerest qui regroupe les communes riveraines s'est constitué à cette époque avec l'objectif d'aménager la retenue pour en faire le principal espace de loisir du grand Roanne.

Les gorges de la Loire en amont de Roanne s'inscrivent entre monts du Lyonnais et du Forez formant un canyon de 35km de longueur, d'une profondeur pouvant atteindre 200 mètres.

Des rives abruptes et difficiles d'accès en faisaient un lieu privilégié de nature sauvage et protégée jusqu'en 1986 où la réalisation du barrage de Villerest a noyé ces gorges, transformées en un plan d'eau de 770 hectares.

Toute la panoplie des équipements de loisir nautique et du tourisme de proximité est aujourd'hui présente. Train touristique, ports et mise à l'eau, baignades, locations d'engins nautiques, camping, golf, aires de jeu, sentiers à thème, circuits pédestres ont été réalisés au cours des années 80 et 90.



1998 : créer un sentier de référence pour la découverte des gorges.

Après ces investissements lourds la question de l'accessibilité et du parcours des gorges par les modes doux sur un itinéraire de randonnée lisible et attractif se posait. Le réseau des sentiers existants sans cohérence globale ni signalétique uniforme n'offrait aucune perspective incitant les marcheurs à une découverte d'ensemble des gorges, des berges, des principaux points d'intérêt et panorama.

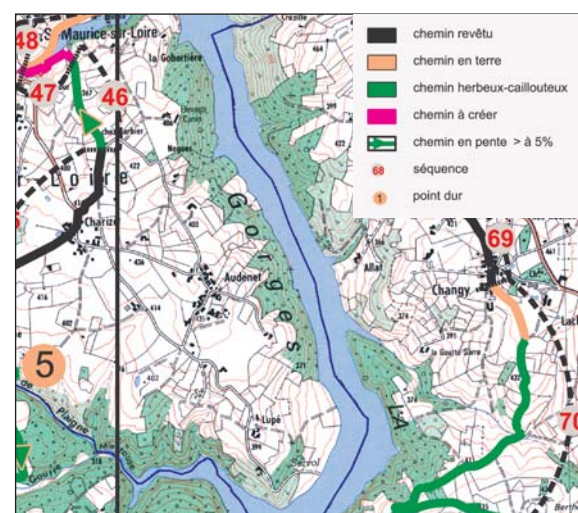
Le syndicat mixte décide donc en 1998 de lancer une étude ayant pour objectif de proposer aux randonneurs et cavaliers un itinéraire structurant. Avec l'assistance de l'arrondissement de Roanne de la DDE de la Loire un cahier des charges est mis au point et un bureau d'étude sélectionné. Son rôle est de définir un sentier de référence se rapprochant le plus possible des gorges et réutilisant au maximum les sentiers existants. Un volet paysager et environnemental est demandé à l'appui des propositions d'aménagement qui doivent être faites.

2000 : lancement de la première étude

En juillet 2000 le bureau d'étude remet au syndicat mixte sa proposition d'itinéraire dit « fil rouge » long de 76 km. Un système de boucles communales se greffe sur un itinéraire de base qui chemine le long des gorges lorsque c'est possible, mais s'en écarte parfois au prix de dénivelées importantes lorsque la topographie le commande, ou qu'un ruisseau affluent (les « gouttes ») vient interrompre le sentier sur berge.

2006 : la DDEA saisie du dossier

En 2006 le syndicat mixte souhaite relancer le projet et sollicite à nouveau l'agence de Roanne de la future DDEA pour un diagnostic de l'état des sentiers existants. Quels sont ceux qui sont praticables sans travaux, ceux qu'il convient de réouvrir, ceux qu'il faut créer ? Quels sont les coûts précis par type d'aménagement et par type d'usager, piéton, randonneur, cavalier, handicapé... ?



Création d'un sentier « fil rouge » autour de la retenue du barrage de Villerest

Le président du syndicat de l'époque, préconise de conserver le « fil rouge » de 2000 comme itinéraire de référence à quelques alternatives près.

L'agence de Roanne décide alors de lancer une démarche plus pragmatique dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, et après un fort investissement en découverte et analyse de terrain, elle est à même de formuler de nouvelles propositions, opérationnelles, basées sur une typologie d'aménagement par séquence d'itinéraire. Chaque séquence du « fil rouge » est ainsi qualifiée en fonction de l'état réel du sol, de la pente et de la difficulté topographique (points durs) et déclinée pour tous les usages possibles.

Mais cette étude malgré son sérieux et son coût élevé ne donne pas de chiffrage opérationnel des aménagements qu'elle propose, aménagements dont le montant total approche les 3 millions d'euros. Jugé trop cher, le programme envisagé n'est pas mis en œuvre par le syndicat qui veut se laisser le temps de la réflexion. Communes et associations locales se penchent sur le projet et en débattent ; le principe des boucles dans chaque commune est différé dans un premier temps.

En fonction de sa qualification chaque séquence d'itinéraire fait l'objet d'une proposition d'aménagement qualitatif par profil d'usage : laisser en l'état, simple réglage, réglage + couche de roulement, sablon, enduit. Chacune de ces options est chiffrée de manière à offrir au maître d'ouvrage une analyse comparative des choix et coûts d'aménagement. Hors mission la DDEA accepte en outre une étude complémentaire des points durs liés aux franchissements des « gouttes » lorsqu'une passerelle s'avère nécessaire, ainsi qu'une étude de la signalétique.

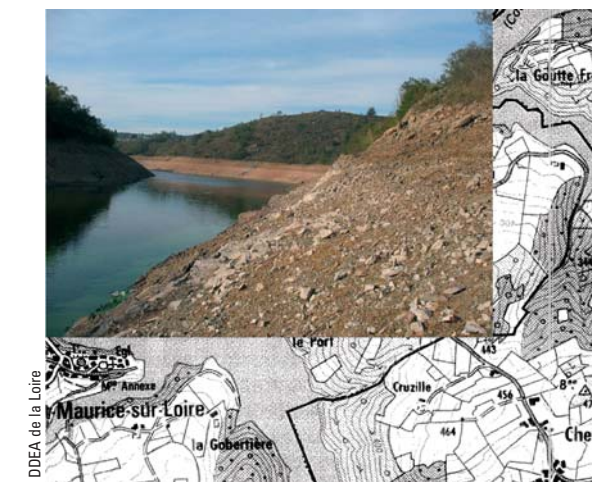


Profil type - Solution 1

Dans ce travail de reconnaissance détaillée d'itinéraires les dimensions environnementales, paysagères, sociales, patrimoniales et touristiques jusqu'alors intuitives commencent à faire l'objet d'approches plus formelles de la part des agents de la DDEA. En témoignent le choix de confier le dossier à une chargée d'étude associée à un technicien routier, ainsi que des propositions d'aménagement portant sur le mobilier, la signalétique, l'écoulement des eaux, l'attention aux personnes à mobilité réduite, aux points noirs paysagers et dépôts sauvages, à la mise en valeur des perspectives visuelles.

Dans le même temps des partenaires nouveaux connaissant bien le terrain comme les associations communales, réagissent aux propositions et certaines communes demandent à être positionnées sur le tracé du sentier montrant une sensibilité environnementale et touristique nouvelle.

En 2007 l'antenne de Roanne remet son diagnostic et décline quatre nouveaux partis d'aménagement. Le syndicat mixte adopte finalement la solution présentant le meilleur rapport « qualité-prix » et sollicite des subventions auprès des partenaires institutionnels. Ils peuvent, pour cela, s'appuyer sur un document de qualité.



Sentier, actuellement inexistant, à créer

2008 : nouveaux partenaires, nouvelles missions, nouveau positionnement.

Les élections locales de 2008 ont profondément renouvelé les conseils municipaux des communes riveraines et donc la composition du syndicat mixte. Une nouvelle sensibilité préside à la reprise du dossier de sentier. Le « fil rouge » est contesté par certaines associations de marcheurs ; on veut se rapprocher de la Loire afin de bénéficier des vues intéressantes sur la retenue et en limiter les usages possibles afin que l'itinéraire reste pédestre.

Côté Etat, les évolutions ministérielles et le Grenelle confèrent aux services de terrain de la DDEA de nouvelles missions de conseil en aménagement durable aux collectivités, abandonnant les maîtrises d'œuvre et l'ingénierie concurrentielle.

Ce nouveau positionnement prolonge pour l'antenne de Roanne une évolution à l'œuvre depuis quelques années, où dépassant une vision technique de maître d'œuvre et d'AMO sur les projets, on tente d'intégrer les dimensions, urbaines, paysagères, patrimoniales, environnementales, et désormais écologiques de l'aménagement. L'agence de Roanne considère en effet qu'il est de son nouveau rôle d'apprécier en professionnelle tous les impacts possibles du projet de sentier, en s'appuyant

largement sur les nouvelles compétences de la DDEA issues de la fusion, et notamment celles des environnementalistes et écologistes.

Et si les communes remettent en cause la notion de « fil rouge », l'agence y voit l'opportunité d'inaugurer ce nouveau positionnement d'ensemblier, apportant aux communes la synthèse des contraintes s'appliquant à un tel projet, « portant à connaissance » les servitudes et obligations réglementaires et développant les arguments en faveur d'aménagements « doux » là où ils sont nécessaires.



DDEA de la Loire

Il ne s'agit donc plus pour la DDEA de concevoir le détail des aménagements, mais bien d'envisager toutes leurs conséquences

possibles dans une vision d'ensemble du projet, afin de les traduire à terme dans un cahier des charges qui permettra au syndicat mixte de passer à une phase opérationnelle..

Aujourd'hui la balle est dans le camp des communes membres du syndicat mixte et des nouvelles municipalités qui apprennent à travailler ensemble autour des exigences de cet aménagement.